



M^{me} Céline Giroux
Nouvelle directrice générale de l'Office

Un défi emballant !

Le 21 décembre dernier, le gouvernement du Québec nommait M^{me} Céline Giroux au poste de directrice générale de l'Office des personnes handicapées du Québec. Au moment de sa nomination, elle occupait le poste de vice-présidente à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. M^{me} Giroux est en fonction depuis le 9 janvier dernier. Elle nous parle du défi qu'elle entend relever et des priorités qu'elle s'est fixées.

Suite à la page 3

**Dossier traitant de l'état de la situation
sur la langue des signes québécoise
en enseignement**

À lire en page 5

SOMMAIRE

- 2 -- Hommage**
Salut Norbert !
- 3 -- Mot de la directrice générale**
Un défi emballant !
- 5 -- Dossier :**
Langue des signes québécoise
- État de la situation
- L'Office propose...
- Soulagement et impatience
- 11 -- Expérimentations**
Pour une transition de l'école
à la vie active réussie...
- 14 -- Accessibilité**
Tourisme sans obstacle : une belle expérience !
- 16 -- Question d'intérêt**
Financement des services éducatifs adaptés
À quoi servent les codes ?
- 17 -- Coup d'oeil**
- Des outils pour la transition école-vie active
- Dépistage et diagnostic
- Un site pour L'envol
- Pour un meilleur accès aux musées
- Nouvelles publications
- 18 -- Courrier**
Hommage à Norbert Rodrigue
- 19 -- Chronique documentaire**
Surdité et langue des signes québécoise
- 20 -- Nouveauté**
Centre de documentation
Le catalogue en ligne !

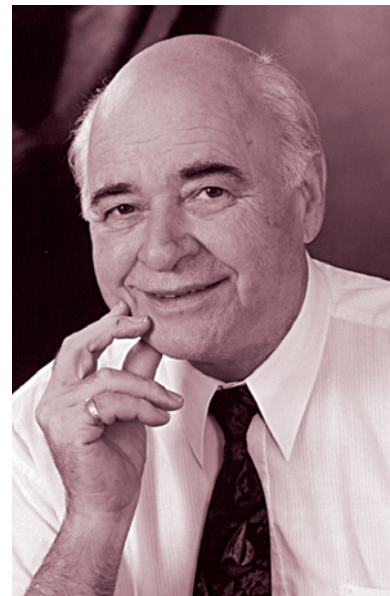
L'intégration est intéressé à recevoir vos commentaires et vos suggestions ou à connaître vos opinions sur les différents sujets qui concernent l'intégration des personnes handicapées. Nous pourrons à l'occasion faire partager votre point de vue à l'ensemble de nos lecteurs. N'hésitez pas à nous les communiquer !

Hommage

Salut Norbert !

L'intégration tient à souligner le départ de Norbert Rodrigue de l'Office des personnes handicapées du Québec, le 6 janvier dernier. Nommé en février 1999, il terminait un mandat de près de sept années à titre de président et directeur général de l'Office.

Ce grand Québécois a marqué son époque et a fait du développement social le centre de sa vie active. Il a été notamment président de la Confédération des syndicats nationaux de 1976 à 1982, membre de la Commission Rochon sur la santé et les services sociaux et président du Conseil de la santé et du bien-être de 1995 à 1998.



OPHIQ

Une de ses réalisations les plus chères dans le cadre de son mandat à l'Office a certainement été de supporter le gouvernement en vue de l'adoption, en décembre 2004, d'un projet de loi visant à réviser la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées qui datait de 1978. Pendant la dernière année, il a été de toutes les tribunes à travers le Québec pour faire connaître les changements apportés à la Loi et en faire la promotion.

Nous garderons de lui le souvenir d'un homme bon, chaleureux et totalement dévoué aux causes qu'il épouse, celle de l'intégration sociale des personnes handicapées étant de celles-là. Souhaitons-lui de trouver le créneau dans lequel il pourra poursuivre son action dans le respect de ses convictions et où il lui sera possible de mettre son expérience et ses belles qualités humaines au service de la société québécoise.

Un défi emballant !

C'est avec beaucoup d'enthousiasme que j'ai récemment accepté d'assumer la direction générale de l'Office des personnes handicapées du Québec. Je crois fermement que le respect des droits de chacun est le gage d'une société égalitaire où tous ont leur place. La défense des droits de la personne a toujours été pour moi d'une importance primordiale. Aussi, mon cheminement, tant personnel que professionnel, m'a menée naturellement vers ce créneau.

En prenant la direction générale de l'Office, je compte mettre à profit l'expérience acquise et l'expertise développée au cours de ma vie professionnelle pour faire avancer les dossiers qui auront un impact majeur sur l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

Avocate de formation, mes premières années de pratique à titre de conseillère juridique et, par la suite, comme substitut du procureur général¹ m'ont beaucoup appris, en particulier sur les blessures de l'enfance et les conséquences désastreuses qu'elles ont tout au long d'une vie, sur le niveau de détresse de tant de jeunes, sur les milieux propices à la délinquance, sur l'importance que l'on doit accorder à la prévention, aux soins spécialisés et à la réadaptation sociale. Aussi, lorsque j'ai été nommée vice-présidente de la Commission de protection des droits de la jeunesse en 1990, j'ai eu à promouvoir et à défendre les droits des enfants, et sous l'angle de ceux-ci, à analyser les services qui leur étaient dispensés et à proposer des changements tant systémiques qu'individuels. Le manque de ressources spécialisées, le manque de coordination entre les services de santé, les soins psychologiques et la réadaptation de même que l'absence de concertation entre les intervenants étaient au nombre des problèmes récurrents. L'approche systémique, avec laquelle je suis très familière, est justement celle que doit privilégier l'Office pour aborder et résoudre les différents problèmes liés à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

En 1995, lorsque furent fusionnées la Commission des droits de la personne et la Commission de protection des droits de la jeunesse, j'ai eu à appliquer la Charte québécoise des droits et libertés de la personne, notamment l'article 10 qui interdit la discrimination fondée sur le handicap. D'ailleurs, l'Office et la Commission sont deux organismes qui ont beaucoup en commun, tant en termes de pouvoirs que de fonctionnement et de moyens d'action.

Au cours de ces dix années à la vice-présidence de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), j'ai eu à me prononcer sur des dossiers mettant en cause les droits des personnes handicapées (enfants et adultes). Plusieurs de ces dossiers ont fait jurisprudence. De plus, lors entre autres de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 56, la CDPDJ a fait pression pour que les personnes handicapées soient incluses à titre de groupe cible parmi ceux visés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics. Elle a aussi exprimé sa préoccupation quant à la mise en place de mécanismes de suivi relatifs à l'application des politiques énoncées en matière d'accès aux documents et aux services offerts au public. Ces deux préoccupations font maintenant partie intégrante de la Loi.

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale dispose, selon moi, d'un potentiel élevé de résultats. Cette loi est très bien faite en ce qu'elle énonce les moyens d'atteindre sa finalité : elle contient des exigences précises, définit les rôles et les responsabilités de chacun et indique son calendrier d'exécution. Elle va même jusqu'à prévoir les modalités de révision de sa propre mise en oeuvre dans un délai prédéterminé.

L'Office, en tant que mandataire du gouvernement, joue un rôle majeur dans la mise en oeuvre de cette loi. Il m'apparaît incontournable que l'Office doive exercer un leadership dans la mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux, associatifs et gouvernementaux pour atteindre le but visé par le législateur.

En outre, la Loi lui confie de nouvelles responsabilités ; elle permet à l'Office d'avoir une influence accrue sur l'ensemble des politiques, des programmes et des législations du gouvernement du Québec. Il doit analyser et documenter les situations vécues par les personnes handicapées et faire des recommandations. Il faut également souligner le rôle important que doit jouer et que joue l'Office en étant partie prenante à l'action et en favorisant la concertation des



M^{ME} CÉLINE GIROUX
DIRECTRICE GÉNÉRALE
PRÉSIDENTE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

¹ Fonction plus familièrement connue sous la dénomination de procureur de la couronne.

actions tant aux plans local et régional que national. Par exemple, depuis plusieurs années déjà, il participe activement à plusieurs travaux interministériels de même qu'à ceux ayant trait au développement social. C'est là un rôle que l'Office doit non seulement continuer de jouer, mais surtout intensifier, car c'est une voie privilégiée pour nous assurer que nos préoccupations à l'égard des personnes handicapées deviennent des enjeux de développement social dans tous les milieux.

Je suis consciente que plusieurs secteurs réclament un sérieux coup de barre afin d'assurer l'intégration pleine et entière des personnes handicapées à la société. L'amélioration des services de soutien à domicile, par exemple, représente un défi de société important auquel il faut faire face, d'autant que le nombre de personnes devant y recourir ira s'accroissant avec le vieillissement de la population. Le soutien aux aidants naturels est aussi un secteur névralgique qui nécessite des bonifications, car c'est grâce à eux bien souvent qu'une personne peut être maintenue dans son milieu de vie et s'épanouir librement. L'intégration et le maintien des personnes handicapées au travail sont au nombre de nos préoccupations parce que la valorisation personnelle et le sentiment de contribuer à l'édification de la société en sont largement tributaires. La Loi a d'ailleurs tenu compte de l'importance d'intervenir dans ce domaine puisqu'elle confie au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale la responsabilité d'élaborer une stratégie d'intégration et de maintien en emploi, de la coordonner et d'en assurer le suivi et l'évaluation. Et puis, il y a le dossier de la compensation équitable. Bien qu'une première étape ait été franchie, la poursuite des démarches demandera la participation active de tous les acteurs concernés afin de proposer au gouvernement des solutions qui permettent de contrer les iniquités vécues par les personnes handicapées. Il s'agit, encore là, d'un défi de taille pour le développement social au Québec.

Par ailleurs, la situation des femmes handicapées suscite une attention particulière. Les statistiques démontrent qu'elles sont particulièrement défavorisées, non seulement par rapport aux femmes sans incapacité, mais aussi comparativement aux hommes handicapés. Mme Diane Lavallée, présidente du Conseil du statut de la femme, a d'ailleurs sollicité notre collaboration pour dresser un portrait des femmes handicapées au Québec et trouver des moyens de solutionner les problèmes auxquels elles sont confrontées. Je souscris avec joie à cette demande de collaboration.

J'arrive à l'Office à un moment charnière puisque la Loi a fêté tout récemment son premier anniversaire d'application. Durant la dernière année, l'Office a voulu donner une impulsion à la production des plans d'action en soutenant les ministères, les organismes et les municipalités concernés. Aussi, un grand nombre d'entre eux se sont acquittés

de leur obligation. La production de cette vague de plans d'action fera l'objet d'une analyse attentive assortie de recommandations à la ministre, le cas échéant. Ce sera très certainement une des priorités qui marqueront ma prochaine année à l'Office. Je crois qu'il est fondamental de veiller à ce que ce processus soit bien enclenché afin de garantir, à court et à long terme, les effets positifs qu'ils auront sur l'intégration et la participation sociales des personnes handicapées.

L'actualisation de la politique d'ensemble *À part... égale* sera une autre de ces priorités. En effet, elle mobilisera l'organisation de façon importante, et ce, dès cette année. Prévue pour la fin 2007, cette opération revêt un caractère capital, car la politique d'ensemble est un instrument de responsabilisation sociale qui permet d'établir les orientations qui doivent encadrer l'action gouvernementale et de fixer des objectifs d'action aux ministères et aux organismes. Nous y consacrerons les efforts nécessaires, mais, là aussi, la contribution de l'ensemble de nos partenaires sera requise.

La mise en œuvre de la Loi représente un défi de taille, j'en suis pleinement consciente, mais c'est un défi emballant. Faire progresser les choses ne se fait pas sans effort de toutes sortes. Je sais, pour avoir rencontré la plupart des membres du personnel de l'Office, que je peux compter sur une équipe compétente, dynamique et dévouée. Je suis persuadée que l'Office saura relever ce défi, appuyé qu'il est par son conseil d'administration et une nouvelle présidence. C'est une institution bien rodée, héritage de mes prédécesseurs, dont M. Norbert Rodrigue, à qui je rends d'ailleurs hommage.

Je suis consciente également que nous n'y arriverons pas seuls, que cela demande un effort collectif. En ce sens, l'appui et la concertation de l'ensemble des partenaires sont essentiels. Aussi, je tiens à vous assurer de mon engagement et de ma disponibilité à travailler avec vous tous, particulièrement les organismes du milieu associatif avec qui nous partageons le même objectif et le même désir de réussir. La Loi est là, et tout comme vous, il m'importe qu'elle porte ses fruits : à nous maintenant de la traduire en actions concrètes et de relever ce défi formidable que représente l'intégration sociale des personnes handicapées.

Je veux conclure sur une anecdote bien personnelle. On dit souvent que dans la vie, il n'y a pas de hasard. Quand j'ai fait mes études de droit à l'Université Laval, pendant trois ans j'ai eu le privilège de partager un appartement avec une personne handicapée. Pourtant, j'étais très loin de me douter que le cheminement de ma carrière me conduirait à cette fonction de directrice générale de l'Office. Ce chapitre de ma vie m'a beaucoup marqué à l'époque. Je suis convaincue qu'il sera aussi fort utile dans mes nouvelles fonctions.

Langue des signes québécoise

État de la situation

Depuis plusieurs années, la communauté sourde du Québec réclame la reconnaissance de la langue des signes québécoise (LSQ), notamment comme langue d'enseignement. En 2003, l'Office des personnes handicapées du Québec a été interpellé pour apporter son soutien à la communauté sourde dans ses démarches visant à obtenir cette reconnaissance. C'est ainsi qu'il a rencontré la Société Culturelle Québécoise des Sourds (SCQS) et le Centre québécois de la déficience auditive (CQDA). L'Office a proposé une démarche en deux étapes, la première consistant à documenter la situation de la LSQ en enseignement et la deuxième à mettre en œuvre un processus de concertation impliquant les acteurs concernés par cette problématique. La première étape de cette démarche s'est actualisée lors du lancement en décembre dernier du document intitulé *État de la situation sur la langue des signes québécoise en enseignement*, réalisé par l'Office en collaboration avec la SCQS. Le rapport, basé sur une démarche de recherche rigoureuse¹, rend compte de la situation relative à la formation préscolaire et scolaire des enfants, des élèves et des étudiants sourds. Il propose aussi des pistes de solution qui pourront alimenter la réflexion des participants dans une démarche de concertation. *L'intégration* vous en livre les faits saillants.

Au sujet de la reconnaissance

L'analyse de la documentation montre que diverses positions sont liées à la reconnaissance de la LSQ. Elles vont de sa reconnaissance comme langue première d'enseignement et la mise en place d'une politique gouvernementale d'accès aux services d'interprétariat, à l'imposition de la langue des signes à toutes les personnes sourdes ou à celles qui ne s'orientent pas vers l'oralisme, en passant par la reconnaissance des droits des personnes sourdes et les revendications adressées à l'État.

D'ailleurs, ces positions variées se reflètent un peu dans les législations adoptées par différents pays. Plusieurs nuances sont à considérer lorsqu'on réfère au statut des langues signées de ces pays. Par exemple, la Suède, qui a été le premier pays à légiférer, a adopté en 1981 une loi reconnaissant officiellement la langue des signes et statuant que les personnes sourdes doivent être bilingues de manière à pouvoir communiquer entre elles et dans la société en général.

Par contre, la Belgique a approuvé en 2003 un décret relatif à la reconnaissance de la langue des signes belge française, mais rien n'y est spécifié à l'effet qu'elle devienne une langue d'enseignement à caractère obligatoire. Tout en reconnaissant le droit et la nécessité d'en faire le développement, les autres formes d'enseignement, gestuel ou oral, ne sont pas exclues. Cette position est du reste très semblable à celle adoptée entre autres par la France et certaines provinces canadiennes, dont l'Ontario.

Les modes de communication

Il n'y a pas qu'une seule façon de communiquer lorsque l'on est une personne ayant des incapacités auditives. Aussi, le rapport fait une recension des divers moyens de communication utilisés par les personnes sourdes.

On y apprend que le français signé se fonde sur une structure linéaire, comme le français parlé, alors que la structure de la LSQ est incompatible avec le français parlé, l'ordre des mots étant différent. Le langage parlé complété (LPC) est basé, lui, sur la lecture labiale où le geste est utilisé pour clarifier ses imprécisions. Le pidgin est l'utilisation



Allocation de M. Norbert Rodrigue, directeur général de l'Office, lors du lancement du document. Dans l'ordre habituel : M. Jan Zawilski et M. Norbert Rodrigue de l'Office, M^{me} Julie Laroche de la SCQS et M^{me} Diane Veillette de l'Office, auteure du document.

¹Cet état de la situation a été fait par le biais d'une revue documentaire et la réalisation d'entrevues auprès de divers représentants (écoles spécialisées, commissions scolaires, cégeps, associations de personnes sourdes, programmes de formation d'interprètes gestuels) et des chercheuses universitaires oeuvrant dans le domaine des modes de communication et d'enseignement aux personnes sourdes.

de deux modes de communication, par exemple un mélange de français signé rudimentaire et de la LSQ ou un mélange de langues des signes française et américaine.

L'approche oraliste, la plus répandue pour l'enseignement au Québec, consiste à apprendre la parole aux personnes sourdes en utilisant les résidus auditifs. Deux tendances sont observées en mode oraliste : celle qui exclut complètement l'usage des signes et celle pour qui un soutien gestuel (LPC) est essentiel à l'apprentissage de la langue parlée.

Enfin, la communication totale se caractérise par l'inclusion potentielle de toutes les méthodes, que ce soit l'oralisme ou les signes, et repose sur le concept que les personnes sourdes devraient s'exprimer selon le mode qui leur convient le mieux.

Le contexte québécois

Au Québec, jusqu'au milieu du XX^e siècle, on note peu d'évolution en ce qui touche l'éducation des personnes sourdes, souligne-t-on dans le rapport. C'est avec la Révolution tranquille que des changements ont commencé à se faire sentir. Ainsi, l'État prenait en charge la scolarisation de tous les enfants y compris les enfants sourds. L'intégration scolaire étant favorisée, on adoptait la méthode de communication totale dans l'enseignement prodigué aux enfants sourds, indiquant une certaine ouverture aux approches gestuelles. Cependant, la langue des signes étant rarement mise en relief, c'était surtout le français signé qui servait de médium d'enseignement.

Ce n'est que durant les décennies 1980 et 1990 que l'utilisation de la LSQ a pris de l'ampleur. Un premier dictionnaire contenant 800 mots voyait le jour en 1981 tandis que les premiers manuels d'enseignement paraissaient en 1982; un deuxième dictionnaire de 1700 mots était publié en 1985; la LSQ était enseignée à l'Université du Québec à Montréal, et un certificat en interprétation visuelle était créé en 1990; enfin, depuis 1996, le Cégep du Vieux-Montréal offre un certificat en communication et surdité. Entre-temps, six services d'interprétariat naissaient en divers points du Québec.

Une langue... une culture

Fait à signaler, le rapport relève que, selon de nombreuses recherches, les langues des signes sont des langues à part entière. À ce titre, la LSQ serait donc une langue distincte du français, et, conséquemment, une personne sourde maîtrisant la LSQ et le français écrit serait considérée bilingue.

Qui dit langue, dit culture. Aussi, le pas est-il vite franchi par certains entre la reconnaissance de la langue des signes et la question de la culture sourde.



Interprète signant la présentation de l'animateur lors du lancement.

« Les protagonistes de ce mouvement [...] se disent les porteurs d'un système de valeurs et d'une culture à part entière où la surdité est considérée comme un élément d'identité et non comme un déficit. » Les personnes sourdes oralistes et malentendantes sont exclues de ce discours, comme en font foi les débats autour de l'appellation utilisée. Ainsi, le mot « Sourd », avec majuscule, désigne une personne qui s'exprime en mode gestuel et qui s'identifie à la culture sourde ainsi qu'à la communauté sourde. Le même mot sans majuscule désigne simplement une personne qui n'entend pas. Les partisans de la culture sourde insistent beaucoup sur la transmission de leur culture en complémentarité à la langue des signes. Dans cette perspective, une éducation bilingue-biculturelle serait favorisée. Le rapport souligne toutefois des divergences d'opinions entre les organisations représentant les personnes sourdes quant à la question de la culture sourde.

Les constats

Une des premières constatations qui ressort de façon quasi unanime des travaux portant sur l'acquisition des langues des signes ainsi que des entrevues réalisées, c'est le rôle capital qu'y joue la stimulation précoce. D'une grande importance pour le développement psychologique, conceptuel, linguistique et social des enfants sourds, celle-ci ne sera efficace que si elle s'accompagne d'un dépistage précoce de la surdité.

Le rapport met également en lumière l'échec de la scolarisation des personnes sourdes non seulement au Québec, mais à travers le monde. Cet échec est généralisé puisqu'il concerne autant les personnes sourdes oralistes que gestuelles. Il serait principalement dû à des difficultés de lecture.

Selon une étude réalisée au Québec auprès de 56 élèves sourds âgés entre 13 et 19 ans, il a été constaté que plusieurs d'entre eux maîtrisaient difficilement la langue écrite. L'étude indique qu'il semble peu probable que l'élève sourd atteigne

Suite à la page 8

Langue des signes québécoise L'Office propose...

À la suite de l'ensemble des constats énoncés dans l'état de la situation, l'Office propose des pistes de solution concernant la reconnaissance de la LSQ comme langue d'enseignement. Elles constitueront des éléments de réflexion sur lesquels se pencheront, dans un deuxième temps, les participants à la table de concertation. L'état de la situation présenté dans le rapport devrait constituer, selon l'Office, une référence structurante pour les échanges.

Les travaux de concertation devront mener à l'élaboration d'orientations et, conséquemment, à l'identification d'objectifs d'opérationnalisation et des moyens pour les atteindre afin de mieux répondre aux besoins des enfants, des élèves et des étudiants sourds.

L'intégration vous présente intégralement les dix pistes de solution qui seront soumises à la réflexion de la table de concertation.

- 1- Le ministère de la Santé et des Services sociaux et les réseaux de services relevant de ses compétences devraient mettre en place des mesures pour favoriser le **dépistage néonatal de la surdité** et assurer une veille médicale par rapport à l'apparition de la surdité d'un enfant.
 - 2- Le réseau de la santé et des services sociaux et le milieu associatif des personnes sourdes devraient offrir l'accès à des services de **soutien psychologique aux parents et fournir des informations** sur les différentes ressources existantes pour assurer le développement cognitif et psychologique de leur enfant.
 - 3- Le réseau de la santé et des services sociaux devrait assurer, par divers moyens, notamment par l'intermédiaire des centres de réadaptation, des services de **stimulation cognitive précoce** aux enfants sourds qui permettent le développement de leur vocabulaire, dont l'apprentissage de la LSQ s'il y a lieu, et l'acquisition des connaissances requises pour leur intégration scolaire.
 - 4- Suivant les principes de la reconnaissance des compétences parentales, du respect de leurs besoins et de leur choix, les **parents devraient être étroitement impliqués** dans l'organisation des services qui concernent leur enfant, notamment **dans les plans d'intervention et les plans de services**.
- titre, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) devrait fournir un cadre pour la prestation des services éducatifs en LSQ, et le réseau scolaire devrait organiser les services en conséquence.
- 6- **Les commissions scolaires**, comme responsables de l'organisation des services éducatifs, devraient être imputables de la **structuration de l'offre de services en langue des signes québécoise**, et un suivi devrait être effectué à cet effet par le MELS.
 - 7- **Toutes les commissions scolaires devraient répondre aux besoins de services en langue des signes québécoise des élèves et des étudiants sourds** pour lesquels il est établi que la communication en langue des signes est nécessaire pour leur développement, et ce, dans le cadre des services scolaires et parascolaires.

Services scolaires

- 5- La langue des signes québécoise devrait être reconnue comme langue d'enseignement. Le statut attribué à la langue des signes québécoise ne devrait pas être que déclaratif; il devrait aussi engager l'État dans l'offre de services pédagogiques en langue des signes québécoise, services qui sont indispensables pour certains élèves et étudiants sourds. À ce



- 8- **Pour les élèves sourds qui suivent une formation en LSQ, l'approche bilingue devrait être privilégiée afin de leur permettre d'améliorer leur français écrit.** Dans les régions qui offrent, à proximité, des services d'enseignement bilingues, les élèves devraient fréquenter une école spécialisée qui offre ces services jusqu'à ce que leur connaissance du français soit évaluée comme étant du niveau attendu. Pour les élèves qui fréquentent une école ordinaire, en région, la formation de base, durant l'année scolaire, pourrait se donner en présence d'un interprète qualifié. Une formation d'appoint en français (adaptation de l'enseignement bilingue) pourrait être offerte dans un grand centre urbain à certaines périodes. Compte tenu des ressources en place, un service d'enseignement bilingue pourrait aussi être mis sur pied dans une école spécialisée à Trois-Rivières et à Québec.

Services complémentaires

- 9- **Une formation à la langue des signes devrait aussi être offerte aux enfants, aux élèves et aux étudiants qui suivent une formation pédagogique essentiellement en mode oraliste qui souhaitent s'intégrer à la communauté sourde** en communiquant avec des personnes sourdes qui s'expriment en langue gestuelle. Ils pourraient ainsi participer à des échanges de groupes de personnes sourdes.

Services d'interprétation

- 10- Pour assurer la qualité de l'interprétation et l'accès à des services d'interprétation en région, **une formation en interprétation gestuelle et oraliste devrait être mise sur pied.** Il faudrait aussi assurer une **uniformisation de la formation des interprètes afin d'éviter les disparités régionales.** À cet effet, un groupe de travail, ayant le mandat de développer une formation adéquate et uniforme, pourrait être constitué de représentants d'universités, de cégeps et d'associations de personnes sourdes. Les interprètes, qui interviennent en milieu scolaire, devraient tous être compétents et polyvalents. Ils devraient connaître l'ensemble des modes de communication afin de s'adapter aux besoins de l'élève ou de l'étudiant.

Langue des signes québécoise

État de la situation

(Suite de la page 6)

une compétence acceptable à l'écrit au terme de son cheminement scolaire. Par contre, une expérimentation menée à l'école Gadbois en 1998-1999 a démontré qu'en consacrant du temps à l'apprentissage et à la maîtrise d'une première langue, la LSQ, l'apprentissage du français, par la suite, se révèle être un franc succès pour un grand nombre d'élèves sourds.

Parce que la connaissance d'une langue des signes n'est pas innée, on constate que la LSQ doit faire l'objet d'un apprentissage afin d'assurer le développement cognitif des apprenants et la maîtrise de cette langue. En outre, de plus en plus d'intervenants reconnaissent l'importance d'établir des liens avec l'approche oraliste. Une approche peut être prédominante sans être exclusive.

Le rapport relève également qu'il y a d'importantes disparités régionales dans les approches pédagogiques utilisées avec les élèves sourds. Ainsi, dans les régions éloignées, il n'y a pas de services spécialisés, et les enfants sourds sont intégrés dans des classes ordinaires. Leur formation est donc soumise à l'orientation pédagogique qui prédomine dans leur région, généralement l'oralisme ou le français signé.

On déplore également le manque d'information des parents des enfants sourds quant aux diverses approches pédagogiques et à l'importance de leur rôle dans le cheminement scolaire de leur enfant. À cet égard, la compétence parentale doit être valorisée et reconnue.

Autre point qui ressort fortement, c'est la nécessité de formation du personnel scolaire, particulièrement des interprètes. On réclame que la formation soit mieux adaptée aux besoins des élèves et des étudiants sourds. Ainsi, les étudiants qui fréquentent le cégep et l'université ne requièrent pas le même niveau d'interprétation que celui demandé par des élèves du primaire ou du secondaire.

Finalement, et c'est sans doute le constat le plus fondamental, l'on s'entend sur le fait que l'offre de service doit se coller aux besoins de l'enfant, de l'élève ou de l'étudiant sourd. Il n'y pas de formule unique, chacun étant différent et ayant des besoins spécifiques.

Par Micheline Thibault

Langue des signes québécoise

Soulagement et impatience

Afin de connaître leurs réactions et leurs attentes à la suite de la parution du rapport présentant l'état de la situation sur la langue des signes québécoise, *L'intégration* a rencontré les deux organismes à l'origine de la démarche, soit la Société culturelle québécoise des Sourds (SCQS) et le Centre québécois de la déficience auditive¹ (CQDA).

D'entrée de jeu, les deux organismes se sont dits heureux de l'aboutissement de cette première étape de la démarche. M^{me} Julie Laroche, responsable du dossier à la SCQS, qui a suivi de près le processus de recherche, confesse sa satisfaction : « Le processus a été long, mais finalement on a du matériel concret, et je constate qu'on n'a pas travaillé pour rien. »

Le président du CQDA, M. Gilles Boucher, trouve, pour sa part, que le document est bien fait et que les diverses particularités de la surdité y sont bien expliquées. La responsable du dossier de la LSQ pour l'organisme, M^{me} Chantal Giroux, poursuit en mentionnant que son contenu et les constats qui y sont faits étaient connus depuis longtemps dans le milieu, mais elle reconnaît que le document peut être utile au gouvernement « pour qu'il prenne conscience de la situation des personnes sourdes ». Cependant, la responsable du dossier à la SCQS dit regretter que le rapport ne contienne pas de statistiques très précises sur les personnes sourdes gestuelles², mais plutôt des approximations. « Je trouve ça dommage parce que je pense que ça aurait eu plus d'impact auprès des instances gouvernementales. »

M. Boucher, de son côté, exprime une crainte : « Ça donne beaucoup de renseignements sur les différentes formes de communication; j'ai peur que ça mêle le gouvernement et que ça nuise à la reconnaissance de la LSQ. » À ce sujet, M. Martin Bergevin, directeur général du CQDA, tient à préciser qu'il y a deux volets de communication : le gestuel et l'oraliste. « La position historique de l'organisme est très claire : pour le volet gestuel, c'est la LSQ point final. » L'organisme ne reconnaît pas le LPC ou le français signé dans ce volet, car, dit-il, « ces modes de communication ont été définis ou adoptés par les commissions scolaires par des personnes entendant ». Il ajoute que le CQDA considère les deux volets sur un pied d'égalité et il insiste sur la nécessité de bien informer les parents. Selon lui, et cela rejoint l'une des pistes de solution proposées, « il faut que les parents voient les côtés positifs et négatifs des deux approches pour pouvoir prendre une décision éclairée ».

M^{me} Laroche explique que le mode oraliste a été largement favorisé par le milieu scolaire, et ce, en partie à cause de l'ambiguïté dans la définition du mode gestuel. « Il n'y a pas un standard de LSQ, explique-t-elle. Les enfants, de classe en classe, peuvent utiliser d'autres modes comme le français signé, le pidgin, le LPC. Ça explique les échecs que rencontrent les enfants, et c'est ce qui conduit les parents à transférer leur enfant en mode oraliste. »

Face au diagnostic de surdité chez un enfant, Martin Bergevin déplore le réflexe de « réparation » du milieu médical. Selon lui, on oblitère les autres alternatives au profit de l'appareillage et de l'implant cochléaire, l'apprentissage de la LSQ ne venant que lorsque tout le reste a échoué. Julie Laroche enchaîne en disant que ces technologies, à cause des nombreuses heures d'exercice de prononciation qu'elles nécessitent, briment le développement naturel de l'enfant qui se fait, chez les 0 à 5 ans, par le jeu ou les contacts avec



Dans l'ordre habituel, Martin Bergeron et Chantal Giroux du CQDA, Julie Laroche de la SCQS et Gilles Boucher, président du CQDA.

¹Compte tenu du fait que l'entrevue a suivi de près le lancement du rapport, le CQDA n'avait pu tenir une séance de son conseil d'administration et n'avait pas, à ce moment, adopté une position officielle quant au rapport.

²Il n'y a malheureusement pas de concordance entre les statistiques concernant les personnes sourdes s'exprimant en LSQ. (NDLR)

les autres enfants. « Ce qui est avantageux avec les signes, c'est que l'enfant acquiert plus rapidement du vocabulaire. Notre position à la SCQS, c'est que l'enfant soit bilingue, c'est-à-dire qu'il maîtrise la LSQ d'abord et, ensuite, qu'il apprenne le français. » Elle explique que la LSQ est une langue complète qui possède son propre vocabulaire, sa grammaire et, en termes de concepts, est plus facile à assimiler pour un enfant sourd. « On a vu, ajoute-t-elle, que lorsque la langue des signes est bien apprise, c'est beaucoup plus facile d'apprendre le français. Les sourds profonds ont plus de difficultés en mode oraliste et ils vivent beaucoup de frustrations. » Là où il y a un bon travail d'information à faire, selon elle, c'est particulièrement auprès des parents entendants, car leurs enfants n'ont souvent pas accès à la langue des signes.

Gilles Boucher est d'accord : « Les parents veulent tellement que leur enfant entende, mais il faut les renseigner sur les choix qu'ils peuvent faire avec les conséquences possibles sur leur enfant. » Selon lui, il serait important de développer des outils qui permettent aux parents de voir des personnes sourdes gestuelles qui témoignent de leur cheminement. M. Bergevin souligne que « c'est pas parce qu'on a un implant qu'on devient entendant du jour au lendemain ». Il juge important qu'on offre en complément des cours de LSQ à ces personnes ainsi qu'à celles qui fonctionnent en mode oraliste. Selon M^{me} Laroche, du SCQS, « les implants sont maintenant un sujet à la mode, et avant c'était l'oralisme. Les signes sont un peu mis de côté, et nous, les personnes sourdes, on se sent en danger. Le rapport vient démontrer qu'il y a un autre choix que l'implantation, et c'est important. »

Parmi les constats, cette dernière souligne également le retard dans le dépistage qui n'arrive pas avant l'âge de deux ou trois ans. Le temps que les parents absorbent le choc du diagnostic, l'enfant a déjà trois ou quatre ans et n'est pas préparé à son entrée à l'école. Elle insiste sur l'importance de les informer des ressources existantes et surtout de les intégrer au processus. « Il ne faut pas que ce ne soit que l'affaire des professionnels », affirme-t-elle.

Dans le domaine scolaire, Julie Laroche, qui est enseignante à l'école Lucien-Pagé, constate des failles dans l'expression des élèves en LSQ. Bien que ces failles puissent être attribuables à plusieurs facteurs, elle déplore entre autres le manque de compétence de certains professeurs. « On a tendance à engager des personnes entendant, alors que des personnes sourdes seraient très compétentes en LSQ, mais n'ont pas de diplôme. »

Elle admet que si l'enseignement de la LSQ est reconnu et offert partout au Québec, il pourrait y avoir un problème de ressources, particulièrement en région. Martin Bergevin, lui, n'est pas inquiet : « Il y a déjà des professeurs sourds qualifiés et, en ouvrant la porte à la LSQ, plusieurs personnes sourdes voudront obtenir leur diplôme. » Et puis, selon M^{me} Giroux, « les personnes sourdes des grandes villes vont vouloir supporter les régions et se déplacer ». Ce n'est pas insurmontable, selon elle.

Selon Julie Laroche, « la LSQ est une langue complète qui possède son propre vocabulaire, sa grammaire et, en termes de concepts, est plus facile à assimiler pour un enfant sourd ».

C'est la même chose pour le matériel scolaire, souligne Julie Laroche. D'autres pays, la France par exemple, ont créé leur matériel, mais il n'est pas utilisable ici parce que la LSF est différente de la LSQ. Il faudra donc se mettre à la tâche. Question de spécialistes, elle indique que les besoins doivent être revus. Ainsi, pour identifier et corriger les lacunes des enfants sourds, elle considère que des linguistes sourds seraient plus utiles que des orthophonistes, dont la spécialité est davantage liée à la parole. « On garde l'ancienne mentalité, il faut la changer », insiste-t-elle. Les linguistes pourraient également, selon elle, jouer un rôle dans l'évaluation des interprètes après leur formation afin de s'assurer de la qualité de leur interprétation. « Présentement, les évaluations se font de manière informelle entre les personnes sourdes, mais ce n'est pas fiable. » M. Bergevin cite en exemple les États-Unis où l'on est très sévère en ce qui concerne la qualité de l'*American Sign Language*. Pour sa part, Chantal Giroux pense qu'en milieu scolaire particulièrement, « c'est très important d'avoir des standards de compétence parce que c'est l'éducation de l'enfant qui en dépend ».

Suite à la page 15

Pour une transition de l'école à la vie active réussie...

L'école terminée, les étudiants handicapés sont-ils préparés à leur transition vers la vie active? Pas toujours. C'est pour cela que depuis quelques années, plusieurs expérimentations ont eu lieu dans différents milieux afin de tendre vers un meilleur arrimage des services et de permettre aux jeunes d'être mieux accompagnés dans la poursuite de leur rêve.

D'abord, différents constats émergent. Selon un sondage réalisé en 1997 par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)¹, aujourd'hui le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), seulement 27 % des jeunes handicapés occupent un emploi un an après avoir quitté l'école secondaire. Si l'on compare avec les jeunes non diplômés (décrocheurs), 42,4 % d'entre eux avaient un emploi un an après avoir quitté l'école. Il faut ajouter que sur les 27 % de jeunes handicapés ayant un emploi, les trois quarts avaient eu de l'aide. De plus, d'après une étude commandée par l'Office des personnes handicapées du Québec, « la concertation entre les établissements sco-

lares et les partenaires qui soutiennent les personnes handicapées dans leur vie de tous les jours et dans leur vie professionnelle est déficiente et doit être une priorité² ». Un comité de travail coordonné par l'Office³, s'appuyant sur l'étude d'une quinzaine d'expériences menées au Québec, a réaffirmé ce constat en 2003 en soulignant que les ressources ne sont pas arrimées entre elles. On peut y lire que « le milieu scolaire répond au besoin de formation du jeune jusqu'à 21 ans et le milieu de réadaptation et les ressources intervenant au niveau de l'intégration en emploi agissent, la plupart du temps, seulement lorsque le jeune quitte l'école⁴ ». Comme l'a souligné Johanne Savoie, personne ressource du projet Transition école vie active pour la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec, « si on travaille en silo, on risque d'utiliser des objectifs qui vont se contredire ». Il faut donc tendre véritablement vers une politique de concertation et de dialogue entre partenaires.

Si les expériences isolées ont permis d'expérimenter certains modèles et d'en dégager les aspects positifs, nous en sommes maintenant à l'heure des bilans afin de tendre vers une généralisation de ces pratiques à l'échelle provinciale.

Des expériences enrichissantes et probantes

Au Québec, plusieurs expérimentations ont eu cours, depuis quelques années, visant à mieux planifier et coordonner la transition des personnes handicapées de l'école à la vie active.



Action main-d'oeuvre

Une des jeunes dans son milieu de travail ayant bénéficié du projet Continuum plus.

¹Ministère de l'Éducation du Québec, *L'insertion sociale et l'intégration socio-professionnelle des jeunes handicapés*, septembre 1997, 133 pages.

²Jacques Pelletier, *L'intégration au travail des personnes handicapées soutenues par les établissements sociosanitaires*, Office des personnes handicapées du Québec, mars 1998, p. 31.

³Ce comité réunissait des représentants du milieu associatif, du Comité d'adaptation de main-d'oeuvre pour personnes handicapées (CAMO), du ministère de l'Éducation du Québec, du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et du ministère de la Santé et des Services sociaux.

⁴Pierre Berger, *La transition de l'école à la vie active*. Rapport du comité de travail sur l'implantation d'une pratique de la planification de la transition au Québec, juillet 2003, p. 5.

Le projet « Plan intégré de continuité » (PIC)⁵, élaboré en juin 1998 par les partenaires de la Table de concertation en déficience intellectuelle de l'Est de Montréal, en est un qui a inspiré de nombreux autres projets dans l'ensemble du Québec (Côte-Nord, Estrie). Ce projet a été expérimenté pendant trois ans auprès de seize élèves ayant une déficience intellectuelle de moyenne à sévère, âgés de 18 ans et plus. Le PIC était envisagé dans une perspective d'*empowerment* se présentant en trois étapes, soit la définition par l'élève de son projet de vie en matière socioprofessionnelle, le développement des habiletés nécessaires à la réalisation de son projet de vie et, finalement, l'orientation de l'élève vers l'emploi ou des services appropriés. Le PIC était intégré au plan d'intervention personnalisé tout en se coordonnant avec les interventions des autres partenaires, la démarche consistant à élaborer des mesures alternatives au besoin et à faire des révisions et des suivis périodiques.

À la suite de l'expérimentation du projet PIC, qui s'est terminée en 2002, le projet Continuum plus, mené sous l'égide d'Action main-d'œuvre, a obtenu en 2003 une subvention à l'expérimentation de l'Office pour une période de deux ans. Action main-d'œuvre est un service spécialisé de main-d'œuvre s'adressant spécifiquement à des personnes ayant une déficience intellectuelle légère. C'est d'ailleurs cette clientèle qui était visée par le projet Continuum plus qui avait pour but de généraliser une démarche de transition inspirée par le modèle du projet PIC.

L'objectif était réellement de créer un partenariat autour des élèves et, par la suite, d'assurer la continuité du service. La démarche de Continuum plus visait à planifier et harmoniser les interventions des différents partenaires afin de faciliter la transition de l'école au travail de jeunes adultes finissants, inscrits aux programmes Insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ) et Insertion sociale et préparation au marché du travail (ISPMT) offerts en écoles secondaires ordinaires. Ainsi, le but du projet était donc d'optimiser leurs chances d'accéder au marché du travail après la scolarisation.



OPHIQ

Carole Gravel, coordonnatrice du projet, souligne que Continuum plus est « une belle démarche, pour la clientèle ça rapporte beaucoup et ça évite une perte de temps ».

Un fois son projet accepté, Action main-d'œuvre a mené l'expérimentation auprès de 22 jeunes provenant de quatre commissions scolaires, soit celle de la Pointe-de-l'Île avec l'école Antoine-de-St-Exupéry, celle de Montréal avec l'école Pierre-Dupuis, Lester-B.-Pearson avec le collège Vanier et Marguerite-Bourgeoys avec l'école secondaire Cavalier-de-Lasalle. Du nombre initial, 10 de ces jeunes sont toujours en emploi grâce au projet. Comme l'a souligné Carole Gravel, coordonnatrice du projet, « c'est une belle démarche, pour la clientèle ça rapporte beaucoup et ça évite une perte de temps ».

Dans le rapport que l'organisme a remis à l'Office, on peut lire que les personnes ayant une déficience intellectuelle, desservies par un service spécialisé de main-d'œuvre, ont obtenu un taux d'emploi d'environ 50 % et un taux de rétention en emploi d'environ 75 %⁶. Cette performance en termes d'intégration et de maintien en emploi repose sur le fait que, depuis plusieurs années déjà, les services spécialisés de main-d'œuvre offrent une gamme de programmes et de services destinés à des personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi.

⁵Pour plus d'informations, voir le dossier paru dans *L'intégration*, vol. 12, no 1, octobre 2002, p. 6-11.

⁶Continuum plus, *Rapport final*. Bilan du projet et recommandations, p. 6.

Le financement de l'expérimentation du projet Continuum plus a pris fin en mars 2005. Bien qu'Action main-d'œuvre tente de donner un caractère permanent au projet, l'organisme est actuellement à la recherche d'un support financier pour en assurer la poursuite.

Des rêves à réaliser

En avril 2004, un autre projet, appelé Transition école vie active (TÉVA), a été mis sur pied par une personne ressource mandatée par la direction régionale de l'adaptation scolaire et des services complémentaires du MELS pour les régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec. Ce projet s'adresse à l'ensemble des élèves du secondaire ayant une déficience, quelle que soit sa nature. Depuis la mise sur pied du projet, 14 écoles ont appliqué la démarche de transition, et plus de 70 élèves en ont bénéficié. L'objectif de la démarche consiste à planifier et à coordonner un ensemble d'activités pour accompagner l'élève dans la réalisation de ses projets post-secondaires, principalement au regard de son intégration socioprofessionnelle, de son réseau social, de ses loisirs, de sa participation à la communauté, de la poursuite de ses études et de son départ de la maison familiale. Cette pratique s'insère dans les plans d'intervention scolaire élaborés par les écoles au Québec depuis une quinzaine d'années, plans d'intervention d'ailleurs prévus par la Loi sur l'instruction publique à l'article 96.14.

Pour convaincre les intervenants du milieu d'adopter la démarche TÉVA, Johanne Savoie, personne ressource pour le projet, utilise l'argument suivant : « Pour réaliser les rêves du jeune, il faut regarder le plan d'intervention avec une autre paire de lunettes afin d'obtenir une vision à long terme. » Selon elle, le projet permet aussi de combler certaines lacunes liées au fait que les milieux scolaires connaissent peu ou pas les partenaires de leur région et, par conséquent, ils ne savent pas toujours vers où diriger l'élève à la fin de sa scolarisation. De plus, pour promouvoir la pratique, supporter son implantation dans les milieux scolaires, contrer la problématique du roulement de personnel et assurer la pérennité de la démarche, la personne ressource du projet TÉVA offre une formation régionale une fois l'an, des formations locales sur demande et des services de soutien conseil. Le projet d'implantation prendra fin en juin 2006, et des recom-

mandations seront déposées afin que le projet se poursuive.

Il faut savoir également que le comité national de suivi de l'entente de complémentarité du MELS et du ministère de la Santé et des Services sociaux intégrera dans ses priorités 2006 la préoccupation de la pratique de la planification de la transition de l'école à la vie active en dressant d'abord un état de la situation relativement aux problèmes de continuité et d'arrimage entre les deux réseaux. Par ailleurs, la Fédération des commissions scolaires du Québec fera place à un atelier portant sur cette démarche lors de son colloque sur l'adaptation scolaire, intitulé *Réussir à travers nos différences*, qui aura lieu les 11 et 12 mai prochain au Centre des congrès de Québec.

Comme Johanne Savoie l'a remarqué, « il n'existe pas de recette magique, tout dépend de la culture du milieu, des ressources humaines et matérielles et de la réalité du milieu. » Avec un peu de bonne volonté des instances et des ministères concernés, la transition des jeunes personnes handicapées de l'école à la vie active peut être véritablement une réussite ; suffit de s'allier et de se concerter !

L'Office, dans son plan stratégique 2005-2008, prévoit la réalisation de différents projets visant l'implantation d'une démarche de transition de l'école au travail ou à la vie active.

Par Arielle Hudon-Fortier



TÉVA

Selon Johanne Savoie du projet TÉVA, « pour réaliser les rêves du jeune, il faut regarder le plan d'intervention avec une autre paire de lunettes afin d'obtenir une vision à long terme ».

Tourisme sans obstacle : une belle expérience !

La Vieille Capitale, qui célébrera bientôt ses 400 ans, est classée comme l'un des bijoux touristiques mondiaux - la sixième plus belle destination au monde selon le magazine National Geographic Traveler (mars 2004) -. Mais pour le touriste se déplaçant en fauteuil roulant, cette ville historique représente avant tout un défi ! Huit personnes ayant des incapacités différentes ont évalué l'accessibilité de certains circuits touristiques de Québec.

La naissance du projet

L'idée d'évaluer l'adaptation des circuits touristiques du Vieux-Québec pour les personnes ayant des incapacités lancée par M. Henri Bergeron, conseiller à l'intervention collective régionale de l'Office des personnes handicapées du Québec, a fait boule de neige, et le Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap (CAPVISH) a accepté de piloter le projet. En plus de l'Office, plusieurs collaborateurs s'y sont joints : Ressources humaines et développement des compétences Canada, Forum jeunesse de la région de Québec, Emploi Québec, le Conseil régional des élus, le Réseau de transport de la capitale, La Croisée et Sphère-Québec; tous ont contribué à l'encadrement et au soutien financier. À ces organismes, se sont ajoutés deux partenaires expérimentés en matière touristique, Kéroul et la Commission de la capitale nationale du Québec¹.

Les bases du projet appelé *Tourisme sans obstacle* étant jetées, il n'y manquait que les agents de promotion à qui serait confiée la tâche d'évaluer les lieux touristiques. Et qui de mieux placées pour ce rôle que des personnes handicapées qui vivent au quotidien la réalité des lieux inadaptés. C'est La Croisée, un service spécialisé de main-d'œuvre de la région, qui a collaboré au recrutement.



CAPVISH

Un exemple illustrant que les détails font souvent la différence : ce pot de fleurs posé sur un trottoir du quartier Petit-Champlain, bien qu'esthétique, représente un obstacle pour la personne en fauteuil roulant.

Huit agents, huit expertises

En réunissant des personnes ayant différentes incapacités, l'étude des sites touristiques a donc été abordée sous plusieurs angles, d'où l'intérêt de cette démarche. Car, est-il besoin de le souligner, « ce qui est accessible pour l'un ne l'est pas nécessairement pour l'autre », explique Marie-Hélène Lapointe-Veilleux, participante au projet. Et chacun, en plus d'y apporter son expertise, a profité d'une expérience de travail toute particulière. Pour Manon Blaney, qui se déplace en fauteuil motorisé, c'était un premier emploi : « J'ai adoré mon expérience. Ce travail m'a redonné le goût de peut-être reprendre les études. » Pour Denis Samson, c'était un retour au travail après trois années d'arrêt : « Avec cet emploi, j'ai rebâti ma confiance et j'ai développé mon goût des voyages. » Pour Nathalie Bolduc, c'était une nouvelle expérience de travail d'équipe : « Il nous a fallu comprendre les incapacités des autres agents. Moi qui me déplace en fauteuil roulant, mes besoins sont très différents de ceux, par exemple, de Steve Fortin qui est non-voyant. » Selon Louis-David Bourque, coordonnateur du projet, « la chimie de l'équipe était exceptionnelle et est sans doute un élément ayant favorisé la réussite de l'entreprise ».

Les résultats

L'équipe a donc arpenté les circuits touristiques, culturels et scientifiques proposés par la Commission de la capitale nationale. La basilique Notre-Dame-de-Québec, le parc Montmorency, le parc des Gouverneurs, l'Hôtel du Parlement, Place-Royale, le parc du Bois-de-Coulonge, la terrasse Dufferin, le Centre d'interprétation du Vieux-Port, tous ces lieux et combien d'autres ont été évalués scrupuleusement par les huit agents partis en mission de reconnaissance. Dans l'ensemble, l'accessibilité s'y est révélée acceptable, mais de petits changements pouvant faire la différence sont à prévoir, par exemple, la hauteur des porte-savons dans les toilettes publiques, celle des boutons d'ascenseur, les trottoirs crevassés, etc. C'est à partir de ces observations qu'a été rédigé le rapport présentant leurs recommandations.

¹Kéroul est un organisme voué à la promotion du tourisme et de la culture accessibles aux personnes ayant des incapacités tandis que la Commission de la capitale nationale a pour mission l'aménagement de places, de parcs commémoratifs, de jardins fleuris et de voies d'accès à la capitale.

Tourisme sans obstacle : une belle expérience !

Tourisme sans obstacle a par la suite soumis les résultats de ses investigations à la Commission de la capitale nationale qui les a accueillis avec grand intérêt. « Déjà, la réfection de certains bâtiments, par exemple la salle des toilettes du Parc du Bois-de-Coulonge, sera réalisée en fonction des recommandations pour une meilleure adaptation du lieu », explique madame Suzanne Aubé, responsable de programmes à la Commission. En plus de tenir compte de l'accessibilité universelle dans son plan de développement, la Commission aidera à diffuser les résultats, ce qui devrait contribuer à l'amélioration de la situation. Enfin, Kéroul participera également à la diffusion de ces résultats.

La vieille ville de Québec, rappelons-le, se fait une beauté pour ses 400 ans, célébrés en 2008. Monsieur Denis Angers, directeur de la promotion à la Commission de la capitale nationale du Québec, a souligné, lors de l'activité de bilan de *Tourisme sans obstacle* le 29 novembre dernier, que « Québec compte bien, pour cette grande fête, être accessible à tous les Québécois. TOUS ». Le travail accompli dans le cadre de ce projet constituera une base de référence en vue de cet objectif.

Parallèlement aux circuits touristiques de Québec, *Tourisme sans obstacle* a pris le temps d'évaluer, au passage, l'accessibilité de divers lieux, tels les centres commerciaux, les discothèques, les hôtels, les institutions financières, etc. Cette collecte d'informations

servira à l'élaboration d'un guide des services accessibles à Québec, répertoire qui constituera un ouvrage de référence pour les personnes handicapées.

Par **Pascale Demers**



OPHIQ

Les participants au projet :

1^{ère} rangée :

Manon Blaney, Marie-Hélène Lapointe-Veilleux, Nathalie Bolduc, André Boutet, agents de promotion

2^e rangée :

Johanne Renaud du CAPVISH, Suzanne Aubé de la Commission de la capitale nationale, Ksénia Tsygina, le coordonnateur Louis-David Bourque, Sylvain Caron, Steve Fortin, Denis Samson, agents de promotion, et Henri Bergeron de l'Office.

Langue des signes québécoise

Soulagement et impatience

(Suite de la page 10)

Les attentes

Tous s'accordent sur le fait qu'il ne faut pas s'arrêter là. « Le rapport est déposé, mais maintenant le travail à la table de concertation doit commencer; il ne faut pas qu'on reporte ça », insiste M^{me} Giroux. Un des éléments qui fait l'unanimité des deux organismes et qui constitue une inquiétude dans la communauté, c'est la représentation des personnes sourdes à la table de concertation. « Il faut qu'il y ait une majorité de personnes sourdes autour de la table », affirme M^{me} Laroche de la SCQS.

Le président du CQDA, M. Gilles Boucher, soulève également le fait que la reconnaissance de la LSQ comme langue d'enseignement par le gouvernement devra être accompagnée de ressources pour la formation des interprètes et des professeurs, pour la création de programmes et de matériel éducatif. On craint beaucoup, autant du côté de la SCQS que du CQDA, que les investissements financiers ne suivent pas. Martin Bergevin exprime aussi le souhait qu'un mécanisme de communication soit développé de manière à tenir informés les organismes de personnes sourdes de l'état d'avancement des travaux à la table de concertation.

L'ensemble des pistes de solution proposées dans le rapport rejoint la position du CQDA, admet M. Bergevin. « On est contents de ce qui est proposé, mais maintenant il faut que ça avance. On ne veut pas qu'une autre génération de Sourds soit sacrifiée. » La responsable du dossier à la SCQS abonde dans le même sens. Par contre, signale-t-elle, « si on met en action les pistes de solution proposées, on va voir surgir une nouvelle génération de Sourds et on pourra travailler sur d'autres aspects comme l'égalité au travail ». Et Chantal Giroux de conclure : « La reconnaissance de la langue aura un impact général, pas seulement en éducation, mais aussi sur la qualité de vie des personnes sourdes.

Par **Micheline Thibault**

Financement des services éducatifs adaptés

À quoi servent les codes ?

Le domaine des services éducatifs aux élèves handicapés suscite beaucoup d'interrogations et, sans aucun doute, constitue celui pour lequel le service de soutien à la personne de l'Office des personnes handicapées du Québec reçoit le plus de demandes. Ces questions sont en grande majorité liées au plan d'intervention de l'élève. Cependant, plusieurs parents ayant un enfant handicapé s'interrogent sur les codes de difficulté utilisés par les institutions scolaires. Essayons donc de faire la lumière sur le sujet.

Les codes de difficulté sont l'un des paramètres utilisés pour offrir un financement équitable entre les commissions scolaires. De manière générale, le financement d'une commission scolaire est essentiellement fondé sur une allocation de base pour l'organisation des services (les dépenses liées à la gestion des écoles, de la commission scolaire et des équipements) ainsi que sur une allocation de base pour les activités éducatives. Cette dernière allocation est déterminée en fonction du nombre d'élèves et de leurs caractéristiques. C'est la déclaration réelle des effectifs scolaires qui permet de déterminer le nombre d'élèves et le profil de la clientèle scolaire. Ce profil est lié à une proportion d'élèves à risque estimée pour chaque commission scolaire, à un indice de désavantage (afin de fournir une aide supplémentaire aux milieux défavorisés) et au nombre d'élèves ayant certaines caractéristiques (déficience intellectuelle moyenne à sévère, déficience motrice grave, déficience visuelle, etc.). Les codes de difficulté servent à identifier le nombre d'élèves ayant ces caractéristiques. C'est donc sur cette base que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) alloue aux institutions scolaires des ressources financières pour l'organisation des services éducatifs destinés aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Il faut bien comprendre cependant que lorsqu'on attribue un code à un enfant, celui-ci ne détermine pas la « valeur » ou le coût des services auxquels il aura droit. Par exemple, prenons le cas d'un élève qui reçoit un code 42 qui correspond à une déficience visuelle. Ce code permettra à la commission scolaire d'obtenir un montant supplémentaire (déterminé par le code) dans le cadre des ressources financières globales qui lui sont attribuées par le MELS. Ainsi, l'enfant ayant une déficience visuelle ne recevra pas les services équivalents au montant de financement associé au code, mais bien les services **adaptés à ses besoins**, et ce, même si leur coût dépasse la valeur de financement du code. Ce code n'a donc aucune incidence sur les services

spécifiques que devrait recevoir cet enfant qui sont plutôt déterminés par ses besoins. C'est d'ailleurs cette approche individualisée que privilégie l'Office.

Il est essentiel de rappeler aux parents que leur enfant, dans la mesure où il est handicapé au sens de la Loi sur l'instruction publique¹, doit avoir accès à des services **adaptés à ses besoins** et, à cet égard, la Loi est très claire. Elle prévoit également l'élaboration d'un plan d'intervention qui demeure l'outil privilégié pour rassembler l'ensemble des intervenants, scolaires ou autres, impliqués auprès de l'enfant afin de définir ses besoins et de s'assurer que des services adaptés seront mis en place. Un récent jugement de la Cour d'appel vient d'ailleurs confirmer l'obligation pour la commission scolaire de prévoir d'abord des adaptations dans le cadre d'un plan d'intervention avant de procéder au classement de l'élève.

Bref, il faut retenir que ces codes permettent aux institutions scolaires d'obtenir les ressources financières supplémentaires facilitant la mise en place de services adaptés. Cependant, ils ne déterminent pas l'ampleur des services adaptés qui devraient être offerts à un élève handicapé, ces services devant être établis selon ses besoins propres.

Si vous avez des questions à ce sujet ou que vous éprouvez des difficultés pour intégrer votre enfant à l'école, l'Office peut vous informer et, au besoin, vous soutenir dans vos démarches. **MT**

Codes utilisés pour les élèves handicapés

- Code 33 : Déficience motrice légère (ou déficience organique)
- Code 34 : Déficience langagière (dysphasie sévère)
- Code 24 : Déficience intellectuelle majeure à sévère
- Code 23 : Déficience intellectuelle profonde
- Code 50 : Trouble envahissant du développement (troubles autistiques, syndrome de Rett, trouble désintégratif de l'enfance, syndrome d'Asperger, trouble envahissant du développement spécifié)
- Code 53 : Trouble relevant de la psychopathologie
- Code 99 : Élève ayant une déficience atypique
- Code 36 : Déficience physique grave
- Code 42 : Déficience visuelle
- Code 44 : Déficience auditive

¹La Loi sur l'instruction publique reconnaît la définition de « personne handicapée » telle que décrite dans la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale : « Toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes. »



Des outils pour la transition école-vie active

L'Estrie innove en produisant un CD regroupant les différents outils nécessaires à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de transition de l'école à la vie active afin de faciliter le processus dans les écoles. Les jeunes handicapés, pour qui l'on envisage des difficultés d'adaptation à la vie adulte, peuvent bénéficier de cet outil qui leur permettra, ainsi qu'à leur entourage, de mieux se préparer à cette importante transition. Ces plans sont généralement destinés aux jeunes de 16 ans et plus qui prévoient quitter l'école dans environ trois ans.

L'initiative de cette production revient à un comité de travail formé d'intervenantes des milieux scolaire et communautaire ainsi que du réseau des services sociaux. Le CD est offert à toutes les écoles secondaires de l'Estrie fréquentées par des jeunes ayant des incapacités physiques, intellectuelles ou des problèmes de santé mentale. Pour plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec M^{me} Marie-Andrée Lemieux de l'Office des personnes handicapées du Québec en composant le 819 820-3773 ou, sans frais, le 1 866 680-1935.

Dépistage et diagnostic

Le comité « Parents-Soutien » de l'Association pour l'intégration sociale (AIS région de Québec) a lancé récemment un document audiovisuel (DVD) intitulé *Un choix de vie*. Il s'adresse aux parents qui, à la suite des tests de dépistage, auront à faire un choix entre la poursuite et l'interruption de la grossesse. Il est également destiné aux parents qui ont eu un enfant et font face à un diagnostic de déficience intellectuelle. Le document vise à aider les uns à prendre une décision éclairée et à informer les autres par le biais de témoignages de parents, de spécialistes et de scènes de la vie quotidienne. Pour information, on peut communiquer avec l'AIS en composant le 418 622-4290.



Un site pour L'envol

Le Centre de stimulation L'envol a mis son site en ligne l'automne dernier. L'envol est un organisme communautaire situé à Victoriaville qui propose des activités de stimulation et de loisir aux enfants de 0 à 12 ans ayant un trouble de communication. Sa mission est de promouvoir la mise sur pied de tout service spécialisé et adapté qui soutient les familles et repousse les limites des enfants. Le site est vivant et on y trouve des informations sur l'organisme, ses services et une section *Trouvailles* qui contient des suggestions de lecture et de jeux. Le www.lenvol.ca, un site à visiter !

Pour un meilleur accès aux musées

L'automne dernier, la Société des musées québécois (SMQ) et Kéroul, un organisme voué à la promotion du tourisme et de la culture accessibles aux personnes ayant des incapacités, ont signé un protocole d'entente, d'une durée de trois ans, officialisant une collaboration plus étroite entre les organismes. Le principal objectif de ce partenariat est d'accroître l'accessibilité des institutions muséales du Québec aux personnes ayant des incapacités. Cette démarche permettra entre autres de mettre en place des mécanismes pour informer et sensibiliser le milieu muséal aux besoins de ces personnes en plus d'offrir de la formation et de la documentation. Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer avec Kéroul au 514 252-3104 ou avec la SMQ au 514 987-3264.

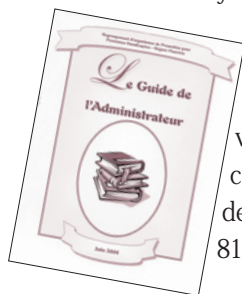


Kéroul



Nouvelles publications

Le Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées de la Mauricie, en lien avec la partie « éducation populaire » de sa mission, lançait l'automne dernier deux documents. Le premier, intitulé **Guide de participation active des personnes handicapées au Québec**, permet de faciliter l'intégration et la participation des personnes handicapées au sein d'associations, de comités de travail, ou lors de diverses rencontres. Le Guide est destiné principalement aux animateurs de groupe, aux membres d'associations, aux enseignants et aux présidents de conseil d'administration. Il contient une foule de renseignements et de conseils pour mieux adapter les réunions selon le type d'incapacité des personnes qui y participent ainsi qu'une grille éclair d'évaluation permettant d'apporter des correctifs. On y trouve également une liste de ressources utiles.



Le deuxième document, intitulé **Guide de l'administrateur**, a été réalisé afin de mieux outiller les membres du conseil d'administration et les employés d'un organisme. Il se veut une référence dans le milieu communautaire dans le domaine des lois et règlements concernant les assemblées et les séances d'un conseil d'administration. Au coût respectif de 30\$ et 25\$, on peut commander les documents en communiquant avec le Regroupement au 819 372-1036 ou par courriel en faisant regroupementmauricie@bellnet.ca.

L'Office des personnes handicapées du Québec a publié deux documents récemment. Le premier, **Rapport annuel de gestion 2004-2005**, rend compte de l'ensemble des activités réalisées par l'Office au cours du dernier exercice financier et présente les résultats obtenus en regard des priorités établies.



Le second s'intitule **État de situation de la langue des signes québécoise en enseignement – Rapport de recherche et pistes de solution proposées par l'Office des personnes handicapées du Québec**. Le document présente la situation relative à la formation préscolaire et scolaire des enfants, des élèves et des étudiants sourds et propose des pistes de solution permettant d'alimenter la réflexion dans une démarche de concertation.

Les deux documents peuvent être téléchargés de notre site (www.ophq.gouv.qc.ca) ou obtenus en composant le 1 800 567-1465 ou, par télécopieur, le 1 800 567-1477.

COURRIER Hommage à Norbert Rodrigue

Le Mouvement des Personnes d'Abord de Drummondville, venant d'apprendre avec tristesse le départ de M. Norbert Rodrigue de l'Office des personnes handicapées du Québec, désire exprimer quelques mots sur cette personne, un grand homme de solidarité, de mutualité, de citoyenneté québécoise.

Tout d'abord le Mouvement tient à saluer et remercier, en la personne de M. Norbert, cette générosité humaine qui, l'ayant caractérisé depuis sa naissance jusqu'à ce jour, [...] l'assistait d'actions et de paroles fondatrices, innovatrices, libératrices. [...]

De remercier et saluer, en la personne de M. Norbert, l'ensemble de son activité qui, de la mémoire et de l'histoire québécoises, internationales, continue, continuera d'ensemencer, d'embellir, de solidariser, d'entraider ce dont il est toujours possible d'avancer, de valoriser, d'humaniser.

De saluer et remercier, en la personne de M. Norbert, l'ensemble de son œuvre, de sa personne qui donnent à être agies, pensées, parlées, portées en notre cœur, notre personne, notre citoyenneté de chaque jour.

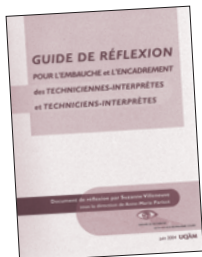
Grands mercis d'entraide et « shalom honorable accompagnent votre personne, votre entourage, votre activité M. Norbert !

Marcel Blais, Mouvement des Personnes d'Abord de Drummondville

Surdit  et langue des signes qu b coise

Par Sophie Janik

GAUCHER, Charles. « Les sourds comme figures de tensions identitaires », *Anthropologie et Soci t s*, vol. 29, no 2, 2005, pp. 151-167 (A10346)
Pour cerner l'identit  sourde contemporaine, le pr sent article se penche sur deux logiques soci tales : les logiques de prise en charge et de revendications identitaires. Il souligne l'importance d'un d veloppement exponentiel des langues de signes   travers le monde. Ces langues deviennent d s lors de v ritables enjeux politico-identitaires des sourds.



VILLENEUVE, Suzanne; PARISOT, Anne-Marie (sous la direction de). *Guide de r flexion pour l'embauche et l'encadrement des techniciennes-interpr tes et techniciens-interpr tes*. Montr al, QC : Groupe de recherche sur la LSQ et le bilinguisme sourd, Universit  du Qu bec   Montr al, 2004, 29 p. (M7050).

Une nouvelle classe d'emplois voit le jour au printemps 2000, celle de technicienne-interpr te ou technicien-interpr te. Ce document permet de pr ciser la d finition de la place occup e par ce nouveau joueur dans le milieu scolaire aupr s d'un  l ve ayant une surdit  et de faciliter ainsi la compr hension de cette classe d'emploi.

VERCAINGNE-M NARD, Astrid. *L'option du bilinguisme en surdit  : un mod le qu b cois*. Montr al, QC : Groupe de recherche sur la LSQ et le bilinguisme sourd, Universit  du Qu bec   Montr al, 2003, 11 p. Communication pr sent e au Colloque europ en sur l' ducation bilingue et biculturelle pour enfants sourds et sourds aveugles tenu   Poitiers, France, en avril 2003 (A9623)

Une exp rimentation d'un enseignement bilingue LSQ/fran ais   Montr al,   l' cole Gadbois, est pr sent e. En lecture, les r sultats sont tr s int ressants. Lire devient de plus en plus ais . En  criture, malgr  des probl mes majeurs, les productions  crites t moignent de progr s importants. Il est   souhaiter que ce type de l'enseignement s' tende ailleurs au Qu bec dans un proche avenir.

BLAIS, Marguerite. *Quand les Sourds nous font signe. Histoires de sourds*. Loretteville, QC : Le Dauphin Blanc, 2003, 184 p. (M6580)
Histoires de sourds, c'est d'abord l'histoire de la guerre entre deux m thodes  ducatives : oraliste et gestuelle. Suivent quelques portraits de personnes sourdes, v ritables mod les pour les jeunes. C'est aussi un chapitre sur le respect de la diff rence  crit par Jules Desrosiers. Personnalit  bien connue dans les m dias et fascin e par l'univers de sourds, Marguerite Blais a soutenu   l'Universit  du Qu bec   Montr al une th se de doctorat intitul e « Variantes sur la culture sourde, qu te identitaire au c ur de la communication » qui sera bient t publi e aux Presses de l'Universit  Laval.



Centre qu b cois de la d ficiance auditive. Regroupement des organismes des sourds du Qu bec. *Pour une reconnaissance officielle de la langue des signes qu b coise (LSQ). M moire pr sent  aux audiences nationales   la Commission des  tats g n raux sur la situation et l'avenir de la langue fran aise au Qu bec*. Montr al, QC : CQDA et ROSQ, 2001, 29 p. (A8450)

La LSQ est une langue   part enti re. Elle poss de des caract ristiques linguistiques qui la distinguent des autres langues sign es. C'est aussi la langue premi re des Sourds qui constitue l' l ment clef dans leur d veloppement global et leur participation sociale. Elle les aide   parvenir   une plus grande ma trise du fran ais. Par cons quent, le m moire recommande la reconnaissance officielle de la LSQ au Qu bec et souligne le r le que la Charte de la langue fran aise devrait jouer dans l'application de l'approche bilingue.



DUBUISSON, Colette; DAIGLE, Daniel (collectif sous la direction de). *Lecture,  criture et surdit . Visions actuelles et nouvelles perspectives*. Montr al, QC : Les  ditions Logiques, 1998, 366 p. (M4093)

Colette Dubuisson, professeure   l'UQAM, dirige le Groupe de recherche sur la LSQ et le bilinguisme sourd. Cet ouvrage, r alis  conjointement avec des personnes sourdes, fait le point sur les diff rentes approches dans l'apprentissage de la lecture et de l' criture chez les sourds. La LSQ, que les auteurs consid rent comme la langue premi re de la communaut  sourde, joue un r le primordial dans les solutions qu'ils proposent. Signalons que le Groupe de recherche a publi  entre autres une grammaire descriptive de la LSQ ainsi qu'une s rie de r pertoires de signes techniques de la LSQ. Ces ouvrages sont disponibles au Centre de documentation de l'OPHQ.

SACKS, Oliver. *Des yeux pour entendre. Voyage au pays des sourds*. Paris, FRA : Seuil, 1990, 235 p. (M3376)

 crit par un auteur bien connu, ce livre est plus qu'une histoire du monde particulier des sourds et de leur lutte pour acc der   la culture et   la dignit . Il nous fait r fl chir sur notre condition d' tres parlants. Car le langage est plus que sa simple expression verbale. Il repose sur des « structures profondes » qui peuvent s'actualiser chez les sourds comme chez les entendants. Les sourds s'expriment d'une autre fa on, aussi riche que celle des entendants. C'est une autre mani re d' tre humain.



Si vous d sirez emprunter un de ces documents ou obtenir de plus amples informations, n'h sitez pas   contacter l' quipe du Centre de documentation au (514) 873-3574 ou sans frais 1 888 264-2362 ou encore par courriel documentation@ophq.gouv.qc.ca

Nouveauté

Centre de documentation Le catalogue est en ligne !

Le 7 décembre dernier, l'Office des personnes handicapées du Québec soulignait la mise en ligne du catalogue répertoriant l'ensemble des documents de son Centre de documentation. Pour l'occasion, une activité d'information a été organisée à Montréal dans les locaux même du Centre.

Dans son allocution, M. Norbert Rodrigue, à l'époque président et directeur général de l'Office, a souligné le rôle primordial que joue le Centre de documentation dans l'amélioration de la situation de l'intégration sociale des personnes handicapées. « Le développement de solutions permettant d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées doit s'appuyer sur les connaissances acquises », a-t-il déclaré. M. Rodrigue a poursuivi en disant que « le Savoir ne doit pas rester sur les tablettes, il doit déboucher sur l'action. Et c'est en cela, que la mise en ligne du catalogue peut être utile ».

De fait, le Centre possède une collection de quelque 20 000 documents liés à l'intégration sociale des personnes handicapées, et ce, dans tous les secteurs de l'activité humaine. Selon M^{me} Sophie Janik, bibliothécaire responsable du Centre, « le catalogue en ligne permet à tout individu en quête d'information d'effectuer lui-même une recherche afin de repérer les documents qui peuvent répondre à ses besoins et, ensuite, en faire la demande au Centre ».

Lors de sa démonstration, M^{me} Janik a expliqué les différents types de recherche qu'il est possible d'effectuer. Une dizaine d'index peuvent être utilisés (titre, auteur, sujet, etc.) lesquels sont, pour la plupart, interrogeables à partir d'une liste alphabétique. Elle a aussi indiqué qu'en plus du soutien à distance pour toutes questions liées à l'interrogation du catalogue, des sessions d'initiation à la recherche documentaire sont offertes. De plus, le Centre dispose d'un poste multimédia qui, avec ses trois logiciels, tient compte de la nature et de la variété des incapacités visuelles.

Plus d'une cinquantaine de personnes, venant des milieux des bibliothèques, de l'éducation, de la recherche, de la santé et des services sociaux ainsi que du milieu associatif, ont répondu à l'invitation. Parmi les participants, soulignons la présence de M. Robert Doré, professeur et directeur du Département d'éducation et formation spécialisées à l'Université du Québec à Montréal, et de M^{me} Lise Bissonnette, présidente-directrice générale de la Bibliothèque nationale du Québec.

En résumé, l'activité a connu un franc succès. Comme le disait si bien M. Rodrigue dans son allocution, « le Savoir est un élément clé dans l'évolution de toute société. » Le fait de mettre en ligne le catalogue rend ce Savoir accessible partout à travers le Québec, mais également de par le monde.

Le catalogue peut être consulté sur le site Internet de l'Office au www.ophq.gouv.qc.ca. **MT**

M^{me} Sophie Janick, responsable du Centre de documentation, faisant la présentation du catalogue.



Office des personnes
handicapées

Québec



Directeur des
communications
Michel-André Roy

Coordonnatrice
Micheline Thibault

Rédaction
Pascale Demers
Arielle Hudon-Fortier
Micheline Thibault

Collaboration
Gilles Bélanger
Pierre Berger
Marie-Andrée Coutu
Bernard Fréchette

Graphisme
absolu.ca

Impression
Imprimerie Lemire

Pour abonnement
ou changement d'adresse

L'intégration
309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5



1 800 567-1465



1 800 567-1477

integration@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca

L'intégration a pour objet de faire état des réalisations ou de la situation en matière d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées tant au niveau national que régional. Il vise à en faire la promotion et à sensibiliser les acteurs publics et privés par la diffusion de textes présentant des réflexions ou des informations pertinentes sur les grands enjeux dans les dossiers relatifs aux personnes handicapées.

L'intégration est disponible en
médiés adaptés.

Dépôt légal : Bibliothèque nationale
du Québec et Bibliothèque nationale
du Canada ISSN 0848-5771